

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2011

- n° 24 de Mme Christa Mutter (Verts) et de MM. Andreas Burri (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaires

Mme Christa Mutter (Verts) résume le postulat ci-après :

*"Notre postulat propose d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration avec les artistes et artisans professionnels qui seraient d'accord de mettre à disposition leurs structures pour des activités culturelles extrascolaires (notamment les écoles de danse et de musique, cirque, arts dramatiques, ateliers d'arts visuels, sculptures, studios de photographie).*

*La collaboration avec les ateliers d'art et les écoles de danse et de cirque ont permis à des centaines d'enfants de la ville d'avoir une initiation dans les différentes techniques d'expression, dans les conditions les meilleures et avec un enseignement souvent de qualité. Beaucoup d'élèves ont d'ailleurs poursuivi ou poursuivent toujours ces activités de façon privée. La Ville leur avait ainsi permis de découvrir et de développer un aspect essentiel de leur personnalité. C'était donc un PPP (partenariat public-privé) très réussi.*

*Malheureusement, ces dernières années, la Direction des Ecoles et le Conseil communal ont décidé de couper ces liens de qualité et ont mis un terme aux contrats avec, à notre connaissance, pratiquement toutes et tous les partenaires qui mettaient à disposition leur locaux, au grand dam des enfants, des parents et des artistes et artisans touchés.*

*Nous demandons aussi de renoncer à imposer des conditions absurdes comme la séparation des classes où se côtoyaient des enfants issus des activités extrascolaires et des cours privés.*

*Nous proposons de réintroduire et de renforcer cette collaboration afin :*

- *de permettre à tous les enfants de la ville de profiter au moins pendant deux ans de suivre une activité artistique de leur choix, et de ne pas les réserver à des enfants issus de familles aisées;*
- *de profiter des infrastructures professionnelles (studios, ateliers, instruments, équipement technique) dont les écoles publiques ne disposent pas ou ne disposent pas en quantité suffisante;*
- *de proposer une formation artistique que l'école n'est pas en mesure de fournir;*
- *de reconnaître avec cette collaboration le rôle positif et enrichissant que jouent les artistes et artisans professionnels pour la vie culturelle et l'éducation de nos enfants."*